



## COMPTE RENDU

### Du Conseil Municipal

Du vendredi 14 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi quatorze avril à 16h00, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

**Présent(e)s** : Dante Mireille, FABRE Marie Josée, BERLAGUET Christian, COMBETTES Alain, CORNET Jean-Pierre, PAYSAN Christophe, RODHAIN Axel, VERSOS Albert

**Pouvoir** : ADMANT René à COSTE Bernard

**Date de la convocation** : le 30 mars 2023

**Secrétaire de séance** : CORNET Jean-Pierre

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Délibération vote des taux d'imposition (budget Mairie)

Compte tenu de la revalorisation, par l'état, des valeurs locatives servant au calcul, Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023.

\* Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

#### 2. Approbation du compte administratif (budget Mairie)

##### • Section Investissement

###### • Dépenses

Budget (prévision) 2023	Réalisation	Solde
212 509,00€	65 702,50€	146 806,50€

###### • Recettes

Budget (prévision) 2023	Réalisation	Solde
212 509,00€	15 903,03€	196 605,97€

##### • Section Fonctionnement

###### • Dépenses

Budget (prévision) 2023	Réalisation	Solde
416 730,00€	70 637,65€	346 092,35€

###### • Recettes

Budget (prévision) 2023	Réalisation	Solde
416 730,00€	49 038,78€	367 541,22€

\* Le Conseil approuve le compte administratif Budget Mairie 2023

#### 3. Approbation du compte administratif Eau et assainissement

Les recettes et dépenses étant en équilibre (17 935,78€), le Conseil valide le compte administratif (Eau & Assainissement) 2023

#### 4. Délibération fongibilité des Crédits

Mr le Maire expose que la fongibilité des crédits permet une modification des prévisions inscrites au Budget Primitif à hauteur de **7,5%** sans avoir recours au vote d'une **Décision Modificative**.

\* Le Conseil autorise la fongibilité des crédits.

## 5. Questions diverses

- La médaille du Travail accordée à Mr GODIA Jean-Jacques (20 ans de fonction publique Territoriale), ouvre droit à une prime de 400€ qui lui sera versée par la commune en tant qu'ancien employeur.
- Changement de grade par ancienneté des deux employés municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
Bernard COSTE

